

d. INFORMATIONS ET MOYENS AUXILIAIRES:

- Des préposés à l'environnement sont désignés au sein des écoles et des cours militaires. En cas de problème, ils peuvent prêter assistance ou fournir des informations complémentaires.
- Toutes les places d'armes disposent d'interlocuteurs qui peuvent fournir des renseignements au sujet des prescriptions en matière de protection de l'environnement. *
- Les dossiers (p. ex. ordres de place d'armes) doivent être étudiés. *

* Les points marqués d'un astérisque concernent les préposés à l'environnement, les chefs de section, les fourriers, les sergents-majors ou les commandants de compagnie.



NOUS VOUS CONSEILLONS VOLONTIERS DANS TOUTES LES QUESTIONS LIÉES À L'INSTRUCTION DE L'ARMÉE EN PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Informations complémentaires:

Doc 51.311
Support didactique pour préposés de l'armée à l'environnement

Doc 51.313
Listes de contrôle « Armée et environnement »

Form 18.701 bis 705
Affiches sur la thématique « Armée et environnement »

Vous trouverez des modules d'apprentissage relatifs à la protection de l'environnement au sein de l'armée ainsi que d'autres documents disponibles sous forme électronique sur le site Internet:

www.armee.ch/protectiondelenvironnement



Ce produit a été imprimé de manière climatiquement neutre, est hautement écologique et a été entièrement fabriqué à partir de papier recyclé.



UMWELTSCHUTZAUSBILDUNG DER ARMEE
INSTRUCTION DE L'ARMÉE EN PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ISTRUZIONE DELL'ESERCITO IN MATERIA DI PROTEZIONE DELL'AMBIENTE
INSTRUCZIUN DA L'ARMADA PER LA PROTECZIUN DA L'AMBIENT



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Armée suisse



Il est possible d'adopter un comportement correct vis-à-vis de l'environnement dans le quotidien militaire et dans la vie civile : au bureau, dans la salle de théorie, sur le terrain ou à la maison.

Contact :

Centre de compétences NBC-DEMUNEX de l'armée
Instruction de l'armée en protection de l'environnement
Centre NBC
3700 Spiez
Tel +41 58 468 14 07
kzabckamir-info.lvbgrabc@vtg.admin.ch



82.052.1

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT APPLIQUÉE AU SERVICE DE TROUPE

Le présent aide-mémoire vous aide à façonner un quotidien militaire plus respectueux de l'environnement et à économiser les ressources.

a. POINTS IMPORTANTS À APPLIQUER SUR LES LIEUX DE TRAVAIL, SUR LES PLACES DE TIR, SUR LE TERRAIN ET DANS LES LOCAUX D'EXERCICE:

- La troupe utilise les voies d'accès optimales (ayant fait l'objet d'une reconnaissance et ayant été définies comme telles).
- Les dommages causés aux cultures doivent être évités.
- Les véhicules lourds restent sur les routes en dur.
- Instruire la troupe au sujet des zones interdites et protégées (les zones sensibles doivent être marquées ou signalées). *
- Ne pas établir de zones des positions ni de lieux de travail sur des zones protégées. *
- Les zones des positions et les lieux de travail doivent être remis en ordre avant d'être quittés.

- Le déchets, les restes de munitions et les bouts de cigarette doivent être ramassés.
- La troupe reçoit les moyens nécessaires à la remise en ordre. *
- Les déchets doivent être éliminés de manière correcte.
- Préparer les récipients collecteurs nécessaires lors du rétablissement.
- Les substances dangereuses doivent être manipulées selon les règles de l'art et conformément aux prescriptions.
- Il convient de choisir la taille et le genre des véhicules appropriés en fonction des transports et des déplacements. *
- Une planification coordonnée permet d'éviter les courses effectuées à double ou à vide

b. POINTS IMPORTANTS À APPLIQUER DANS LES CANTONNEMENTS, LES INSTALLATIONS D'INSTRUCTION ET LES PLACES D'ARMES:

- Mettre un poste collecteur de déchets à disposition de la troupe et informer cette dernière de son existence. *
- Garder les fenêtres et les portes fermées dans les locaux chauffés (exception: aération de courte durée).

- Le dernier militaire à quitter une pièce éteint la lumière (attention: ne pas oublier les toilettes ni les douches).
- Ne pas laisser couler l'eau inutilement.
- La place des bouts de cigarette est dans un cendrier.

c. EN CLAIR:

- Il convient de veiller non seulement à exécuter correctement la mission, mais aussi à se comporter de manière adéquate vis-à-vis de l'environnement.
- La troupe doit être suffisamment informée et sensibilisée. *
- Tous les militaires connaissent l'emplacement des lieux d'élimination des déchets et savent ce qui doit être éliminé et de quelle manière. *
- Il convient de montrer l'exemple.
- Les points relatifs à la protection de l'environnement sur le lieu de travail sont aussi valables pour l'exploitation du PC et au bureau (cf. dépliant intitulé « Application de la protection de l'environnement sur le lieu de travail »).

